

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 7 février 2011, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers (absence motivée)
Lauréat Plante
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

11-02-40 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière soit accepté en y ajoutant les points suivants :

- ✓ Demande d'aide financière au MSP concernant l'urgence de réalisation de travaux de stabilisation des berges suite aux grandes marées du 6 décembre 2010;
- ✓ Appui à la Municipalité de Pointe-à-la-Croix relativement à une demande de moratoire sur l'exploitation de l'uranium;
- ✓ Vente de Distribution Henry à Groupe Bouffard.

11-02-41 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX – RÉUNIONS DES 10 ET 17 JANVIER 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

D'adopter les procès-verbaux de la réunion régulière du 10 janvier 2011 et de la réunion extraordinaire du 17 janvier 2011.

11-02-42 COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2011 au montant total de 357 744.42 \$ soit acceptée en retenant temporairement les factures suivantes :

- BFL Canada : 1 182.51 \$
- Éditions Bas Saint-Laurent-Gaspésie : 110.51 \$

Je, soussigné, André Allard, trésorier de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 janvier 2011.

André Allard, Trésorier

11-02-43 RAPPORT DU CCU – RÉUNION DU 12 JANVIER 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à la majorité

QUE le rapport de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 janvier 2011 soit adopté, tel que présenté.

11-02-44 ADOPTION – RÈGLEMENT 2011-191 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE le règlement 2011-191 relatif aux usages conditionnels soit adopté, tel que présenté.

11-02-45 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-193 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR UN MONTANT TOTAL DE 562 276 \$ ET UN EMPRUNT DE 560 000 \$ AFIN D'EFFECTUER LES RÉPARATIONS DES INFRASTRUCTURES ENDOMMAGÉES PAR LA TEMPÊTE DU 6 DÉCEMBRE 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE le règlement 2011-193 décrétant des dépenses pour un montant total de 562 276 \$ et un emprunt de 560 000 \$ afin d'effectuer les réparations des infrastructures endommagées par la tempête du 6 décembre 2010 soit adopté, tel que présenté.

11-02-46 EXCAVATION M. TOULOUSE :

11-02-46.1 DEMANDE DE PAIEMENT - AJOUT DE PANNEAUX D'IDENTIFICATION

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

D'autoriser la directive de changement n° 37 au montant de 1 043,38 \$, taxes en sus, de la firme Excavation M. Toulouse inc. concernant les frais supplémentaires relatifs à l'ajout de panneaux d'identification dans le cadre de la normalisation des installations de production d'eau potable.

11-02-46.2 DEMANDE DE PAIEMENT – DC-43 (PIQM) – PUIITS P2-SO

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

D'autoriser la directive de changement n° 43 au montant de 220,00 \$, taxes en sus, de la firme Excavation M. Toulouse inc. concernant les frais supplémentaires relatifs au repositionnement de l'attique au bâtiment technique du puits P2-SO dans le cadre de la normalisation des installations de production d'eau potable.

11-02-47 CIE WILFRID ALLEN – DEMANDE DE PAIEMENT/POSTE VERMETTE

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

D'acquitter la facture au montant de 92 472,84 \$, taxes incluses, de la firme Cie Wilfrid Allen concernant des travaux effectués au poste Vermette.

11-02-48 ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer annule les soldes résiduares des règlements 273-96, 2007-105, 2007-116, 2008-138 et 2009-161 pour les montants qui sont inclus dans le tableau ci-dessous :

Règlements numéro	Soldes résiduares à annuler
273-96	20 \$
2007-105	422 \$
2007-116	50 \$
2008-138	49 \$
2009-161	200 \$
TOTAL :	741 \$

QU' une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires Municipales et des Régions.

11-02-49 VILLE DE CARLETON-SUR-MER/MRC D'AVIGNON – IMPACTS DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES SURVENUS LE 6 DÉCEMBRE 2010

CONSIDÉRANT que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est frappée de plus en plus fréquemment et sévèrement par des phénomènes météorologiques extrêmes;

CONSIDÉRANT que cette situation a d'ailleurs été confirmée récemment par Environnement Canada, qui a reconnu l'évènement de décembre 2010 comme l'un des 10 événements météorologiques les plus majeurs au Canada;

CONSIDÉRANT que le Décret gouvernement du Québec numéro 1383-2003, actuellement appliqué aux sinistres de décembre 2010, s'avère insuffisant et doit être remplacé par un décret spécifique mieux adapté aux réalités socioéconomiques actuelles;

CONSIDÉRANT que le Décret gouvernement du Québec numéro 1383-2003 a déjà été reconnu inapproprié par le gouvernement du Québec à l'égard d'autres sinistres, notamment lors des pluies abondantes du 7 et 9 août 2007, survenues dans les municipalités de Gaspé, Cloridorme et Grande-Vallée;

CONSIDÉRANT qu'une intervention responsable, tant de la part du milieu que du gouvernement, doit également inclure la prévention et la planification, deux volets actuellement insuffisants en région;

CONSIDÉRANT que les pluies et les fortes marées de décembre 2010 représentent des dommages d'une ampleur sans précédent en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine sur le plan socioéconomique et commandent une intervention majeure et immédiate du gouvernement du Québec;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer :

- **DEMANDE** au gouvernement du Québec d'adopter, à l'égard des sinistres de décembre 2010 survenus dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, un décret gouvernemental spécifique contenant des modalités bonifiées et adaptées aux besoins et à l'ampleur de la situation prévalant dans cette région, notamment applicables aux secteurs :

- Résidentiel (résidence principale) : **Urgent**;
 - Commercial et industriel;
 - Infrastructures municipales et/ou d'utilité publique;
 - Autres infrastructures, voies de circulation et chemins d'accès (récréatif, faunique, touristique, forestier, villégiature).
- **DEMANDE** au gouvernement du Québec de supporter les intervenants régionaux responsables en matière d'aménagement du territoire en leur fournissant l'expertise nécessaire qui leur permettra d'assumer pleinement leurs responsabilités à l'égard de la planification et de la prévention des risques associés aux contraintes naturelles, notamment en accélérant les démarches liées au cadre de prévention des risques naturels adopté en 2006, y incluant la cartographie des zones inondables, et en terminant la caractérisation des zones d'érosion, afin que la région puisse débiter rapidement des étapes ultérieures prévues au cadre de prévention, soit l'évaluation des solutions les plus pertinentes et leurs mises en œuvre;
 - **DEMANDE** au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, de prendre en charge ce dossier au sein de l'appareil gouvernemental et de venir rencontrer les préfets et maires de la région aux prises avec les événements de décembre 2010 afin de dévoiler les mesures gouvernementales qui seront mises de l'avant afin de répondre aux besoins exprimés par la présente résolution.;
 - **DEMANDE** au gouvernement du Québec de mettre sur pied un comité interministériel composé de représentants du bureau des sous-ministres dont les ministères sont directement concernés par ce dossier, notamment : MRNF, MAMROT, MELS, MTQ, MDDEP, MDEIE, MSP, etc. Cesdits représentants gouvernementaux auront notamment pour mandat d'assurer une liaison et collaborer avec le comité de coordination régional (municipalités, MRC, CRÉ) mis en place spécifiquement pour la bonne marche de ce dossier.

11-02-50 PERMIS D'INTERVENTION – TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DE TRANSPORTS QUÉBEC

ATTENDU que la Ville de Carleton-sur-Mer doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU que la Ville de Carleton-sur-Mer est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

ATTENDU que la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU que la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Il est **PROPOSÉ** par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2011 et qu'elle autorise monsieur Karl Leblanc, directeur des travaux publics et/ou monsieur Bernard Dugas, contremaître des travaux publics, à signer les demandes de permis.

11-02-51 CHEMIN F. LEBLANC – MANDAT À UN ARPENTEUR

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
E résolu à la majorité

De mandater monsieur Pascal Mercier, arpenteur géomètre, pour procéder aux travaux nécessaires afin de permettre la localisation du chemin F. Leblanc.

11-02-52 AVIS D'EMBAUCHE – M. ÉRIC LANDRY

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

De prendre acte de l'avis d'embauche de monsieur Éric Landry, à titre d'ouvrier opérateur au service des travaux Publics, temps complet/52 semaines par année, sous réserve de la période de probation prévue à la convention collective.

11-02-53 CHEMIN ERNEST-THIBAUT – CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

Ce dossier est porté à l'étude.

11-02-54 RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE – DEMANDE D'APPUI

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

D'accepter la demande de **Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie** pour les services suivants :

- 1) Un lieu ou des lieux d'exposition en fonction du thème et du choix des photos;
- 2) Les matériaux pour l'accrochage des expositions;
- 3) Un espace pour la tenue d'ateliers, de conférences;
- 4) Du personnel responsable à la culture, personnel à l'accueil pour les expositions et l'installation du matériel d'accrochage;
- 5) Contribution financière d'un montant de 1 500 \$.

11-02-55 COLLOQUE SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX À CARLETON-SUR-MER

De l'information est donné concernant un colloque sur le patrimoine religieux à Carleton-sur-Mer devant avoir lieu en mai prochain.

11-02-56 CENTRE D'ARTISTES VASTE ET VAGUE – DEMANDE D'ACCÈS AUX TERRAINS DE LA VILLE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

D'octroyer la permission d'utiliser un terrain appartenant à la Ville de Carleton-sur-Mer le long de la route 132 dans le cadre de l'évènement *Route 132* qui se déroulera du 24 juin au 19 août 2011.

Il est cependant entendu que l'organisme devra respecter l'emprise du ministère des Transports et que l'artiste ne devra pas nuire à la sécurité routière par ces activités ou par son œuvre.

Une aide technique de la Ville peut aussi être accordée sous réserve de la disponibilité du personnel si une demande nous est transmise à l'avance.

11-02-57 CLUB DE MOTONEIGE MONT-CARLETON – DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, dans le but de céder des droits de passage pour les sentiers de motoneige concernant les endroits suivants :

- 300 mètres environ au nord de la route Thibodeau;
- 600 mètres au nord de la route Comeau, juste avant la voie ferrée;
- Dans la route de l'Éperlan, dans les 2 embranchements vers Saint-Omer et vers la montagne à Bouchard;
- La traversée du pont Jolicoeur.

Ces droits de passage seront octroyés sous réserve de respecter les droits des citoyens qui doivent avoir accès à leur propriété en passant par les chemins publics.

11-02-58 INTER SPORT BAIE-DES-CHALEURS - DEMANDE DE GRATUITÉ DE CHAUFFAGE

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

De ne plus facturer de chauffage, à partir du 7 février 2011, lors des parties locales du *Inter Sport Baie-des-Chaleurs*.

Il est par ailleurs entendu que des dispositions devront être prises pour chauffer le nombre de section de l'aréna proportionnelle à l'achalandage de ces parties.

11-02-59 COMITÉ DU CLUB LIONS DE CARLETON – DEMANDE DE FINANCEMENT/SOIRÉE CHASSE ET PÊCHE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

D'accorder la gratuité de la salle Charles-Dugas au Comité du Club Lions de Carleton concernant l'activité « Chasse et Pêche » qui se déroulera le samedi 19 février 2011.

11-02-60 MARATHON DE HOCKEY – DEMANDE DE GRATUITÉ DU CENTRE LÉOPOLD-LECLERC ET DE SON PERSONNEL

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

De permettre à monsieur Francis Chevarie l'utilisation gratuite du Centre Léopold-Leclerc ainsi que de son personnel le samedi 19 mars 2011 de 6 h à 21 h dans le cadre du cours projet intégrateur de la polyvalente Antoine-Bernard.

11-02-61 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MSP CONCERNANT L'URGENCE DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES SUITE AUX GRANDES MARÉES DU 6 DÉCEMBRE 2010

CONSIDÉRANT que les grandes marées du 6 décembre 2010 ont lourdement endommagées plusieurs propriétés situées en bordure de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT que de nombreuses résidences se retrouvent en état de vulnérabilité face à une prochaine grande marée;

CONSIDÉRANT que les risques sérieux sur la sécurité publique que peuvent occasionner de grandes marées;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à la majorité

QUE la MRC d'Avignon demande au ministère de la Sécurité publique d'instaurer un programme d'aide financière visant la construction ou la reconstruction de murets de protection ou d'enrochement pour la stabilisation des berges dans les municipalités vulnérables exposées aux grandes marées.

**11-02-62 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-À-LA-CROIX
RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE MORATOIRE SUR
L'EXPLOITATION DE L'URANIUM**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-263 (6 décembre 2010) de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE la MRC d'Avignon appuie la Municipalité de Pointe-à-la-Croix dans sa démarche à l'effet de demander à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Nathalie Normandeau, de prendre les mesures nécessaires afin que le projet d'exploration et d'exploitation d'uranium sur le territoire de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix et de la Ville de Carleton-sur-Mer ne puisse se réaliser.

11-02-63 VENTE DE DISTRIBUTION HENRY À BOUFFARD SANITAIRE INC.

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

D'accepter que le contrat entre la Ville de Carleton-sur-Mer et 9156-4369 inc. Distribution Henry soit cédé à Bouffard Sanitaire inc. aux mêmes conditions, pour la même période.

11-02-64 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 47, monsieur Donald Falardeau propose de lever l'assemblée.

Accepté.